

Les moyens hygiéniques comprennent : l'habitation dans un lieu sec, bien aéré, ensoleillé, salubre ; une alimentation riche ; l'exercice ; l'hydrothérapie, le thé, le café, l'alcool, les vins généreux, etc.

B. — MÉDICATION ATONIQUE.

Effets généraux. — Précisément opposée à la médication tonique, elle a pour but de diminuer l'exagération de vitalité, la pléthore, l'excès d'énergie de tout l'organisme ou seulement d'un organe ou d'une région déterminée.

La médication atonique a été subdivisée en émolliente, antiphlogistique et contro-stimulante.

La *médication émolliente* est précisément l'opposé de la médication astringente ; elle ramollit tous les tissus et les relâche, accroît leurs sécrétions. — La médication *antiphlogistique* diminue l'activité fébrile de la nutrition ; elle appauvrit le sang et diminue probablement la quantité de fibrine qu'il contient. — La médication *contro-stimulante* agit de la même façon que la précédente.

Indications et contre-indications. — La médication atonique est indiquée : au début et dans le cours des maladies aiguës, surtout de la pneumonie ; dans les paroxysmes des affections nerveuses ; dans les phlegmasies, surtout à leur début ; dans les attaques de rhumatisme ; dans les hémorrhagies actives.

Les *contre-indications* se rencontrent dans les maladies chroniques, la vieillesse, les cachexies, la chlorose et l'anémie, la fièvre typhoïde, les fièvres éruptives, la phthisie ; les phlegmasies adynamiques à tendance gangreneuse, œdémateuse, érysipélateuse, etc. ; les intoxications ; la scrofule ; la syphilis, etc.

Agents de la médication atonique. — Ils sont fort nombreux. Nous citerons l'eau tiède ; les infusions de mauve, de graine de lin, d'orge, d'amidon ; la fécule de pomme de terre ; la diète, les saignées ; les pommades à l'onguent napolitain, à

la belladone ; le sulfate de quinine, la digitale, le tartre stibié à dose contro-stimulante, etc.

C. — MÉDICATION CALMANTE.

Effets généraux. — La médication calmante cherche à diminuer la douleur et à calmer l'éréthisme nerveux.

Elle se subdivise en médication narcotique, antispasmodique et anesthésique.

La médication *narcotique* plonge le malade dans un état d'assoupissement qui le rend plus ou moins insensible à la douleur, et, en même temps, diminue l'activité de la nutrition et, par suite, celle des sécrétions (la bouche devient sèche, pâteuse, l'appétit et l'activité digestive de l'estomac s'affaiblissent, etc.), sauf toutefois celle de la sueur, que l'usage des narcotiques exagère d'une manière remarquable¹.

La médication *antispasmodique* calme l'éréthisme nerveux ; elle combat les convulsions, contractures, spasmes, etc.

La médication *anesthésique* suspend la sensibilité et détermine d'abord une perte complète de connaissance, puis, si son emploi est prolongé, un coma profond.

Indications et contre-indications. — Calmant la douleur, diminuant les sécrétions, produisant l'anesthésie, la médication calmante peut être employée dans des circonstances très diverses.

1^o Pour *calmer la douleur* et l'excitation des névralgies, des cancers, du rhumatisme, des phlegmasies, de certaines névroses (rage, tétanos, delirium tremens, convulsions, hystérie, etc.) ;

2^o Pour *diminuer les sécrétions exagérées* (diarrhées, bronchites). La digitale exerce sur le cœur une action sédatrice et régulatrice que chacun connaît.

1. Suivant les doses, la médication narcotique produit des résultats très différents : au début c'est un sentiment de calme et de bien-être, puis de l'agitation, et enfin un engourdissement plus ou moins profond.

3° Pour *obtenir l'insensibilité* dans les opérations chirurgicales.

— Les contre-indications comprennent l'état congestif du cerveau, une très grande faiblesse, certaines idio-syncrasies, et les maladies du cœur.

Agents de la médication calmante. — Le premier et le plus important de ces agents est l'*opium*, qui joue dans la thérapeutique un rôle si considérable, qu'on a dit avec raison que, sans lui, la médecine serait impossible; puis viennent ses alcaloïdes, tels que la morphine, la codéine, puis la belladone, le datura stramonium, la jusquiame, le tabac, le suc de laitue, l'aconit, la digitale, le laurier-cerise, l'acide cyanhydrique, le sulfonal, l'antipyrine, la salipyrine, l'exalgine, le salophène, etc.

Les agents de la médication antispasmodique sont: les bromures, le chloral, le camphre, l'assa foetida, la valériane, la fleur d'oranger, le tilleul, l'ambre, etc.

Les agents de la médication anesthésique sont: le chloroforme, l'éther, la cocaïne, le protoxyde d'azote, la liqueur des Hollandais, le gaïacol, le chlorure d'éthyle et les mélanges réfrigérants (glace et sel pilé) ¹.

D. — MÉDICATION ÉVACUANTE.

Effets généraux. — Elle a pour but de déterminer diverses sécrétions plus ou moins abondantes, destinées — soit à faciliter l'expulsion des matières solides ou liquides accumulées dans certains organes, — soit à produire une révulsion, un appel capable de modifier l'organe lui-même ou de détourner vers lui la congestion d'un autre organe plus ou moins éloigné.

1. On localise souvent l'action de l'éther, du protoxyde d'azote (en pulvérisation) et de la glace unie au sel, sur la région que l'on veut rendre insensible. — La cocaïne est employée non seulement sous forme d'injection intra-dermique, mais aussi sous forme d'injection sous-arachnoïdienne ou mieux épidermique (6 à 10 centim. cubes d'une solution à 0,25 ou 0,50 pour 100).

Elle se subdivise en médications *émétique, purgative, sudorifique, diurétique*.

Il est à peine besoin de dire que la médication émétique provoque des vomissements, que la médication purgative exagère les sécrétions intestinales, que la sudorifique détermine des sueurs abondantes et que la diurétique accroît la sécrétion de l'urine.

Indications et contre-indications. — La *médication émétique* se trouve indiquée lorsqu'il faut débarrasser l'estomac de substances toxiques (*empoisonnement*) ou de matières accumulées en trop grande quantité dans sa cavité (*indigestion*), ou encore lorsqu'il convient de modifier son état catarrhal (embarras gastrique). Elle agit aussi comme révulsif dans les amygdalites, le croup, la coqueluche, et surtout les bronchites des enfants, chez lesquels elle rend les plus grands services ¹.

La *médication purgative* est indiquée lorsqu'il faut débarrasser l'intestin des matières qui y sont accumulées (constipation, occlusion intestinale, etc.), ou dans le but de provoquer une révulsion sur l'intestin (congestion cérébrale, maladies de la peau, etc.), ou encore de débarrasser l'organisme d'une certaine quantité de liquides (maladies du cœur).

La *médication sudorifique* est fort utile dans le rhumatisme, certaines bronchites, certaines maladies cutanées, l'urémie.

La *médication diurétique* débarrasse l'organisme d'une certaine quantité de liquide (ce qui est utile dans les maladies du cœur, les hydropisies, etc.); en même temps, elle enlève les sels en excès (diathèse urique), nettoie les voies urinaires (gravelle et catarrhe vésical).

Les principales *contre-indications* à l'emploi des divers agents de la médication évacuante sont: les hernies, les inflam-

1. D'après Alb. Robin, les vomitifs, outre qu'ils réalisent le curage des bronches, agissent puissamment sur la capacité et la ventilation pulmonaires, sur la formation de l'acide carbonique, la consommation de l'oxygène, et sont ainsi de puissants agents d'oxydation; ils représenteraient l'un des moyens les plus actifs que nous possédions pour nous débarrasser des toxines microbiennes.

mations très aiguës et les maladies organiques de l'estomac et de l'intestin, les anévrysmes pour les médications vomitive et purgative ; les états cachectiques pour la médication sudorifique ; enfin la lactation pour la médication diurétique.

Agents de la médication évacuante. — 1° Les *vomitifs* sont le tartre stibié, l'ipécacuanha et le sulfate de cuivre. On peut encore provoquer les vomissements par la titillation de la lueite, l'administration d'eau tiède, etc.

2° Les *purgatifs* se divisent en trois classes basées sur leur degré d'énergie : les plus actifs sont dits *drastiques* (colocynthe, gomme-gutte, huile de croton tiglium, scammonée, aloès, rhubarbe, séné) ; puis viennent les *minoratifs* (eaux salines purgatives, sulfates de magnésie et de soude, citrate de magnésie, crème de tartre) ; et enfin les *laxatifs* (huile de ricin, manne, casse, miel de mercuriale, jus de pruneaux, podophyllin, etc.).

3° Les *sudorifiques* comprennent les boissons chaudes, le lait et le thé très chauds, etc. ; divers agents hydrothérapiques ; l'alcool, l'ammoniac, le soufre, le bois de gaïac, etc. ; les labiées, les ombellifères, etc.

4° Les *diurétiques* comprennent la digitale, les sels de potasse (nitrate et citrate), la scille, la térébenthine, le chien-dent, la queue de cerise, le lait, la lactose, la théobromine, la diurétine, etc.

E. — MÉDICATION SPÉCIFIQUE.

Effets généraux. — Les médications spécifiques sont celles dont l'action est tellement sûre, qu'elles guérissent à coup sûr certaines affections rebelles aux autres médications.

Ces médications, malheureusement trop rares, comprennent les médications neutralisante, antipériodique, antisyphilitique et vermifuge.

La médication *neutralisante* comprend les antidotes, dont l'action, contraire à celle des substances vénéneuses, en prévient ou en arrête les effets.

La médication *antipériodique* est souveraine contre les fièvres et névralgies à type intermittent.

La médication *antisyphilitique* guérit les accidents des diverses étapes de la syphilis.

La médication *vermifuge* tue les helminthes vivant dans le tube digestif.

La médication *antiseptique* entrave ou arrête la végétation des microbes pathogènes.

Indications et contre-indications. — Les indications des médications spécifiques se trouvent fournies par leur dénomination même ; elles n'ont guère de contre-indications.

Agents des médications spécifiques. — 1° Les *antipériodiques* sont le sulfate de quinine, le quinquina, la salicine, le salicylate de soude et les préparations arsenicales.

2° Les agents *neutralisants* sont étudiés dans les livres consacrés à la toxicologie.

3° Les *antisyphilitiques* comprennent les préparations mercurielles et l'iodure de potassium.

4° Les *vermifuges* peuvent se diviser en deux classes : les uns se bornent à entraîner les vers en déterminant un effet purgatif ou vomitif (huile de ricin, calomel, émétique) ; les autres exercent sur eux une action toxique (kousso, racine de grenadier, semen-contra).

Les parasites cutanés (acarus de la gale, *Pediculus corporis et pubis*) sont tués par les pommades sulfureuses et mercurielles.

5° La liste des *antiseptiques* est extrêmement longue.

Le phénol, le sublimé, l'acide borique sont journellement employés dans le pansement des plaies ; le permanganate de potasse, le nitrate d'argent, etc., dans les lavages de l'urètre et de la vessie ; le borate de soude, etc., dans les lavages du gros intestin.

On peut aussi pratiquer l'antiseptie interne.

L'antiseptie générale se pratique avec le calomel pris à dose altérante, avec la créosote, avec le salol, avec le salicylate de soude, etc.

L'antiseptique interne des voies urinaires se pratique avec le benzoate de soude, l'urotropine, le bleu de méthylène, etc.

L'antisepsie pulmonaire se pratique surtout avec la créosote et ses dérivés.

L'antisepsie du tube digestif se pratique *soit* avec des antiseptiques solubles comme l'acide lactique, *soit* avec des antiseptiques insolubles comme le naphthol. Gilbert et Galbrun ont vu le nombre des microbes contenus dans 1 milligr. de matières fécales, diminuer de moitié sous l'influence du benzo-naphthol pris à la dose de 3 gr. 50 à 4 gr. par jour.

On a reproché à la méthode de l'antisepsie interne, préconisée par Bouchard, de ne pouvoir introduire l'antiseptique dans l'organisme, à dose suffisante pour tuer le microbe, à moins de compromettre la vie de l'organisme qu'on se propose de défendre. Mais Bouchard n'a jamais visé à cela, il a prétendu seulement qu'on pouvait porter secours, par l'antisepsie interne, aux malades infectés, en atténuant la virulence des agents infectieux et en gênant leur multiplication.

A la médication antiseptique se rattache l'emploi à l'intérieur de la *levure de bière fraîche*, si souvent efficace dans la furonculose, et dans d'autres affections à tendances suppuratives.

Organothérapie ou opothérapie

Définition. — On désigne sous l'un ou l'autre de ces noms, indifféremment, une méthode thérapeutique qui consiste à faire pénétrer dans l'économie — soit par voie d'absorption gastro-intestinale ; soit sous forme d'injections sous-cutanées ou intra-péritonéales, ou intra-veineuses ; soit par le procédé de la greffe — les tissus frais et crus d'animaux sains ou les sucs qu'on a pu extraire de leur substance.

Si le nom est entièrement nouveau, il n'en est pas tout à fait de même de la chose que ce nom désigne, et il y a beau jour qu'est née l'idée d'utiliser au profit de l'homme, pour développer en lui certaines aptitudes, lui conserver ou lui rendre la santé, tels ou tels organes d'animaux sains ou leurs extraits.

Historique. — Aussi loin qu'on remonte dans l'histoire de la civilisation, on rencontre, en effet, des pratiques se rapprochant plus ou moins de l'opothérapie par ingestion stomacale¹.

Mais on peut dire que les diverses pratiques empiriques d'opothérapie, à part celle relative à l'ingestion de l'huile de foie de morue, étaient tombées dans le discrédit le plus complet, lorsque Brown-Séguard en 1889, vint rappeler sur elles l'attention, les réhabiliter, en quelque sorte, en préconisant contre la neurasthénie, la sénilité, etc., l'emploi, sous forme d'injections hypodermiques, du suc extrait aseptiquement de la trituration des testicules de mammifères, notamment de ceux du bélier. Le célèbre physiologiste a d'autant plus de droits à être considéré comme l'initiateur de l'opothérapie moderne, qu'il étaya sa pratique d'une théorie qui a toujours cours, qui a inspiré la plupart des travaux postérieurs, et d'après laquelle, non seulement les glandes closes mais aussi toutes les glandes à canal excréteur posséderaient (ces dernières en plus de leur sécrétion externe) une sorte de sécrétion interne, consistant dans l'élaboration et la cession au sang de substances si précieuses pour l'économie que leur absence ou leur insuffisance serait capable d'engendrer des symptômes d'intoxication et des altérations organiques.

Sans doute, plusieurs autres physiologistes (notamment Haller, Cl. Bernard, Reverdin, Kocher, Schiff) et bon nombre de cliniciens, — se fondant, soit sur les résultats de l'extirpation expérimentale des diverses glandes vasculaires sanguines, soit sur les conséquences de leurs altérations pathologiques, — avaient déjà été amenés, avant lui, à penser que ces organes devaient élaborer et verser dans la circulation des substances d'une très grande utilité pour l'économie. Sans doute on savait même, depuis les mémorables travaux de Cl. Bernard, qu'une glande à canal excréteur, la glande hépatique, en plus de sa sécrétion externe (biliaire), fabrique du glycogène.

(1) Voir *Organothérapie ou Opothérapie*, par C. Hillemand, broch. in-42 de 53 p. Paris, nov. 1898 (Steinheil, éditeur).